



Le Conseil canadien du porc condamne les subventions à l'exportation de l'Union européenne

Pour diffusion immédiate

30 novembre 2007

Ottawa – Le Conseil canadien du porc (CCP) est extrêmement déçu de l'annonce diffusée à Bruxelles le 30 novembre aujourd'hui sur l'introduction de « restitutions à l'exportation » de viande porcine et de produits de porc par l'Union européenne (UE). Les taux de ces subventions aux exportations atteignent 0,75 \$ CAN le kilogramme et devraient s'appliquer à toutes les destinations.

« Nous sommes consternés que l'UE ait choisi, pour tenter de surmonter les difficultés économiques du secteur porcin, une méthode qui aggravera encore davantage la situation des producteurs de porcs ailleurs dans le monde », constate M. Clare Schlegel, président du CCP.

« Nous comprenons très bien que l'UE souhaite atténuer la crise économique que traversent ses producteurs de porcs en raison du coût élevé de l'alimentation animale et de la faiblesse du dollar américain. Ce sont toutefois exactement les mêmes problèmes que doivent affronter les producteurs du Canada et de bon nombre d'autres pays. Les subventions européennes obligeront les exportateurs de porcs du Canada, du Brésil, des États-Unis ou d'ailleurs à réduire leurs prix pour demeurer compétitifs avec leurs homologues de l'UE, ce qui aggravera les difficultés économiques que nous devons déjà affronter. »

Les subventions gouvernementales qui réduisent directement les prix à l'exportation sont généralement perçues comme les pires formes d'entraves gouvernementales au commerce agricole, et c'est pour cette raison que l'abolition des subventions à l'exportation est un des principaux objectifs des négociations actuelles dans le cadre du Cycle de Doha de l'OMC.

« Il est certain que l'UE pourrait avoir recours à des solutions moins néfastes au commerce et aux autres pays pour aider les producteurs de porcs », conclut M. Schlegel, producteur de porcs à Shakespeare, Ontario.

Le CCP a déjà entrepris des pourparlers avec le gouvernement fédéral pour examiner la légalité de la décision de l'UE. Le Conseil tentera en outre d'explorer d'autres moyens de persuader les Européens d'opter pour des solutions qui sont moins dommageables pour leurs partenaires internationaux.

-30-

Personnes-ressources pour les médias :

Anita DeCoste

Agente des communications

Tél. : 613 236-9239, poste 277

decoste@cpc-ccp.com